



Edité le : 24/02/2022

Rapport d'analyse Page 1 / 2

MAIRIE DE LEYMENT

64 RUE DE LA GUILLOTIERE  
01150 LEYMENT

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.  
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.  
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.  
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Identification dossier :	LSE22-25256	Analyse demandée par :	ARS Rhône Alpes - DT de l'Ain
Identification échantillon :	LSE2202-19066	N° Prélèvement :	00129623
N° Analyse :	00137385		
Nature :	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	LEYMENT	Code PSV :	000000401
Localisation exacte :	Mairie robinet cuisine		
Dept et commune :	01 LEYMENT		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 45,9232907000	Y :	5,2930690000
UGE :	0038 - LEYMENT		
Type d'eau :	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION		
Type de visite :	D1	Type Analyse :	1D
Nom de l'exploitant :	SOGEDO LYON 4 PLACE DES JACOBINS BP 21119 69226 LYON cedex 02	Motif du prélèvement :	CS
Nom de l'installation :	LEYMENT	Type : UDI	Code : 000001
Prélèvement :	Prélevé le 21/02/2022 à 10h11 Réception au laboratoire le 21/02/2022 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BERGERON Julien Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 21/02/2022

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain Couleur de l'eau	01D**	0	-	Analyse qualitative			

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Température de l'eau	9.7	°C	Méthode à la sonde	Méthode Interne M_EZ008 v3		25	#
pH sur le terrain	7.4	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6,5	9 #
Chlore libre sur le terrain	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Chlore total sur le terrain	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
<b>Analyses microbiologiques</b>							
Microorganismes aérobies à 36°C	10	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 22°C	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Bactéries coliformes	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0	#
Escherichia coli	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0	#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2		0	#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0	#
<b>Caractéristiques organoleptiques</b>							
Aspect de l'eau	0	-	Analyse qualitative				#
Odeur	0 Néant	-	Méthode qualitative				#
Saveur	0 Néant	-	Méthode qualitative				#
Couleur apparente (eau brute)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887		15	#
Couleur vraie (eau filtrée)	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887			#
Turbidité	< 0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1		2	#
<b>Analyses physicochimiques</b>							
<i>Analyses physicochimiques de base</i>							
Conductivité électrique brute à 25°C	519	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100	#
<i>Cations</i>							
Ammonium	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.10	#

01D\*\* ANALYSE (1D=D1) EAU DE DISTRIBUTION (ARSO1-2021)

Eau respectant les limites et les références de qualité bactériologique fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Eau respectant les références de qualité physico-chimiques fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Ludovic RIMBAULT  
Ingénieur de laboratoire
